

MON DOSSIER SOCIAL ETUDIANT, LE CROUS ET MOI

LES ÉTAPES CLÉS POUR FAIRE VOTRE DEMANDE DE BOURSE/LOGEMENT 2016-2017

La demande doit être faite dès le 15 Janvier 2016 pour la rentrée universitaire 2016-2017. Via le lien sur APB ou le site web du Crous de Montpellier (www.crous-montpellier.fr). Que vous soyez élève de Terminale ou déjà étudiant(e) dans l'académie de Montpellier, la procédure est la même: il faut constituer un dossier social étudiant (DSE) même si vous souhaitez étudier dans une autre académie.

1 PRÉPAREZ LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À VOTRE SAISIE

- L'avis fiscal 2015 sur **les revenus de 2014** de vos parents.
- Votre numéro INE figurant sur votre carte étudiant ou votre numéro BEA mentionné sur votre convocation au Baccalauréat.
- Votre adresse email (1 adresse email par étudiant) à laquelle vous recevrez votre dossier D.S.E (bourse/logement).
- Un relevé d'identité bancaire **obligatoirement au nom de l'étudiant**. La saisie sans IBAN n'est pas bloquante !

2 SE CONNECTER SUR WWW.CROUS-MONTPPELLIER.FR A partir du 15 Janvier 2016

3 CONSTITUEZ UN DOSSIER SOCIAL

Suivez attentivement les instructions et validez à chaque étape.

Formulez vos vœux (établissements et formations) dans la ou les académies de votre choix.

ATTENTION ! ENREGISTREZ VOTRE SAISIE AVANT DE SORTIR DU SITE !

4 LE CROUS VOUS ENVOIE UN DOSSIER PAR EMAIL

A la fin de la saisie, un **email de confirmation** vous est envoyé.

Vous recevrez rapidement votre dossier par email.

Vérifiez les informations de votre saisie. Vous pouvez compléter ou modifier vos données directement sur le dossier version « papier ».

5 RENVOYEZ RAPIDEMENT VOTRE DOSSIER

Envoyez votre dossier dûment signé et complété des pièces demandées à :

Centre de numérisation
du Crous de Montpellier
TSA 14009
59901 LILLE CEDEX 9

6 CONSULTEZ RÉGULIÈREMENT VOS MAILS

Veillez regarder également dans vos spams et courriers indésirables.

7

LE CROUS INSTRUIT LE DOSSIER ET VOUS DONNE UNE RÉPONSE DE PRINCIPE

Après le traitement de votre dossier, le CROUS vous adresse par courriel une **notification conditionnelle** indiquant une décision, soit :

- d'attribution de bourse
- de refus d'attribution de bourse
- une demande de pièces complémentaires.

Toutes pièces complémentaires doivent être envoyées **obligatoirement** accompagnées de la 1ère page de votre notification de bourse au :

Centre de numérisation
du Crous de Montpellier
TSA 14009
59901 LILLE CEDEX 9

Lors de votre inscription, présentez la notification conditionnelle d'attribution de bourse à votre établissement d'enseignement.

Avec ce document, les boursiers seront exonérés des **droits d'inscription et de sécurité sociale étudiante (concernant les établissements publics)**.

8 ATTRIBUTION DES LOGEMENTS FIN JUIN

Votre demande de logement est en attente du tour national qui a lieu en Juin. A l'issue du tour d'affectation national, vous recevrez une nouvelle notification conditionnelle, vous indiquant si un logement vous est proposé ainsi que la procédure à suivre pour sa réservation

9 À LA RENTRÉE

Si vous vous inscrivez en Université, votre inscription est envoyée télématiquement au CROUS (sauf l'université de Nîmes pour laquelle vous devez envoyer votre certificat de scolarité au CROUS)

Si vous vous inscrivez dans un lycée ou un établissement autre que l'université (sauf Sup de Co, IDRAC pour lesquels vous devez envoyer votre certificat de scolarité au CROUS), celui-ci valide la mise en paiement de votre bourse au vu de votre notification conditionnelle de bourse.

Vous recevrez alors la **notification définitive**.

Si vous ne recevez pas cette notification, contactez le CROUS de Montpellier : dse@crous-montpellier.fr



Pour toutes informations, contactez le CROUS de Montpellier :
2 rue Monteil - BP 5053 -34033 Montpellier cedex 1

dse@crous-montpellier.fr

<http://www.crous-montpellier.fr>